Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 9 Joumada II 1443
12 Janvier 2022

N° 5

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **74**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **77**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **82**
Homologation de résolutions **83**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **83**
Avis aux créanciers..... **88**
Convocations
Sociétés anonymes **88**
Sociétés à responsabilité limitée **90**
Autres sociétés **90**
Divers
Avis au public..... **91**
Actes Administratifs
Avis au public **92**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax..... **95**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE LACERAMIC

S.A. au capital de 5.950.000 dinars

Rue du Lac de Côme les Berges du Lac

UI : 381386B

En vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2021 par un acte notariale rédigé par les Notaires Maître Lamia Belguith et Maître Jamel Erromdhani enregistré à la recette des finances sous le n°22000032 quittance n°M000879 dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises «RNE» le 24 décembre 2021 sous le n°2021118967.

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Cessation de fonction des administrateurs délégués M. Fethi Ben Rejeb et M. Kais Jamia.

- Nomination de M. Younes Ferchiou Président du Conseil d'administration de la société LACERAMIC SA.

- Nomination de M. Fethi Ben Rejeb Directeur Général de la société LACERAMIC SA et fixation de ses pouvoirs.

2022R00032SANB2

Notice

ULYSSE CAR HOLDING S.A.

Augmentation du capital par conversion du compte courant associé

De 100 000 Dinars à 7 100 000 Dinars

Dénomination sociale : ULYSSE CAR HOLDING

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 100 000 DT

Adresse du siège social : 14 rue du Commerce Z.I - La Charguia 1 Tunis.

Objet social : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2021 ayant décidé l'augmentation du capital a été déposé le 6/01/2022 au Registre National des Entreprises sous le n°AC0142022.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de la société EDT d'un montant de 3 500 000 DT et la création de 350 000 nouvelles actions de 10 dinars chacune et du compte courant actionnaire de la société USP d'un montant de 3 500 000 DT et la création de 350 000 nouvelles actions de 10 dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à la société EDT et à la société USP.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R00052SANB2

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire

De la SORETRAS ET DU GROUPE

Tenue le 21 décembre 2021

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la SORETRAS tenue le 21 décembre 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 4 Janvier 2022 sous le numéro M000019/22800018 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du centre national du registre des entreprises à Sfax le 5 janvier 2022 sous le numéro 2022821, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1) Entériner le retard de la présente réunion qui se tient en dehors des délais réglementaires du faite CV qu'il n'affecte en rien les intérêts des actionnaires.

2) Approuver le rapport du conseil d'administration de la SORETRAS, les rapports des commissaires aux comptes (rapport général et rapport spécial) ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2020 telles que présentés lors de cette réunion,

3) Donner Quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion pour l'année 2020.

4) Affecter le résultat déficitaire dégagé de l'exercice 2020 d'un montant de - 9 .514 860,661 dinars au compte "résultats reportés" :

Total des déficits des exercices antérieurs : - 92 139 376,234 Dinars

Déficit de l'exercice 2020 : - 9 514 860,661 Dinars

Total des résultats reportés (déficitaires) : -101 654 236,895 Dinars.

5) Conserver le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société soit cent cinquante (150) dinars par administrateur et par réunion à laquelle, il est personnellement présent.

6) Approuver la désignation de deux membres au conseil d'administration Messieurs Sami El Euch et Ahmed Ameur représentant l'Etat Tunisien et ce à partir du 5 novembre 2021, pour la période restante telle que indiquée dans la décision numéro six du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 en date du 01 octobre 2019.

7) Autoriser le président Directeur Général à contracter les engagements de crédits et d'octroi de garanties nécessaires pour l'acquisition de 44 Autobus Articulés et 06 Autocars Standards Conforts pour un montant global de 31.949.844 dinars toutes taxes comprises.

8) Approuver le rapport du conseil d'administration du groupe SORETRAS, le rapport des commissaires aux comptes et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020 présentés lors de cette réunion,

9) Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2022X00040SANB2

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la SORETRAS tenue le 21 décembre 2021

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SORETRAS tenue le 21 décembre 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 4 Janvier 2022 sous le numéro M000020/22800019 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du centre national du registre des entreprises à Sfax le 5 janvier 2022 sous le numéro 2022819, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1) Continuité de la société, suite à l'atteinte des fonds propres de la société au 31 décembre 2020 en deçà de la moitié de son capital et saisine de l'autorité de tutelle conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2022X00041SANB2

Augmentation de capital de la société et actualisation des statuts

Société ARS-Tunisie

Société anonyme (SA)

Capital social : 1 050 000 dinars

Siège social : 89 bis Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana

Identifiant unique RNE : 0505002G

En application des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 novembre 2021 dont le procès-verbal est enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana sous le n°21705747 reçu n°100339 déposé au Registre National des Entreprises en date du 4 Janvier 2022 Récépissé n° 2022490.

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de 550.000 dinars pour atteindre la somme de 1 050 000 dinars par incorporation des réserves. Ainsi le nombre d'actions est porté à 10500 actions d'une valeur de 100 dinars chacune.

Il a été décidé également l'actualisation de l'article 6 des statuts de la société ainsi qu'il suit :

Article 6 : Capital social :

Le capital social est fixé à la somme d'un million cinquante mille dinars tunisiens (1 050 000 DT).

Il est divisé en 10500 actions de 100 dinars chacune.

2022400034SANB2

Nomination d'un directeur général

TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

SA au capital de 250.000 Dinars

Siège social : 6, Place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane - Tunis

R.C : B115481997 Tunis

Matricule Fiscal : 341498M/A/M

Il appert du procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 31 décembre 2021 à 16 Heures enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche de Tunis, en date du 4 Janvier 2022 sous le numéro 22700019 quittance n°M000420 dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 6 Janvier 2022 sous le n°20221208 que Madame Nabiha Majoub a été cooptée en tant qu'administrateur de la société et nommée Directeur Général de la société Tunisie Informatique Services en remplacement de Madame Dorra Kebeili avec attribution des pouvoirs

les plus étendus pour gérer la société, et ce, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

2022400042SANB2

Notice

Augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE BREEZE DISTRIBUTION SA»

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1687614X

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2021, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible de la société ASTON TECHNOLOGIES SA d'un montant de 250.000 dinars par la création de 25.000 actions nouvelles de dix dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées lors de la souscription. Le capital sera porté de 100.000 dinars à 350.000 dinars.

1- Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 25.000 actions nouvelles de dix dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées lors de la souscription.

3- Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2021, a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Tunis dont une attestation délivrée par le Greffier en date du 28/12/2021 sous le n°AC012112021.

2022400047SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de société et nomination d'un liquidateur

Matricule fiscal : 1522735V/A/M/000

CNSS Gérant : 12690928-03

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Radés le 20/12/2021 quittance n°M061204, enregistrement n°21503471 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Mégrine le 21/12/2020 dossier n°2021118422, les associés de la société NEW HORIZONS TRADING COMPANY S.A.R.L, ayant l'identifiant unique n°1522735V et son siège social à la Résidence El Kahia, Bloc Kahia1, Appartement n°36 Chouchet Radés, ont décidé :

- La dissolution anticipée et la liquidation de la société NEW HORIZONS TRADING COMPANY,

- La nomination de Mr Mokhtar Achouri liquidateur de la société.

2022T00022SRLB2

Changement de gérant

Société SAQARA INTERNATIONAL

SARL non-résidente et totalement exportatrice

Capital social 30.000 Dinars

Siège social : 14 rue Ibn Nafis Zone Industrielle Kheireddine La Goulette - Tunis

MF : 1698504B

D'une décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 décembre 2021, enregistrée à la recette des finances La Goulette le 3 janvier 2022, enregistrement n°22700007, il a été résolu :

- La révocation des fonctions du Gérant Monsieur Rudolph CERQUEIRA- COSTA pour cause légitime conformément à l'article 20 des statuts;

- La modification corrélative de l'article 16 des statuts ;

- La nomination de Monsieur Alexandre BROCHOT en qualité de nouveau Gérant;

- La fixation de la rémunération du Gérant;

- La délégation de pouvoirs au Gérant.

Un exemplaire de ce document a été déposé au Registre National des Entreprises le 5 janvier 2022 sous le numéro 2022680.

2022T00028SRLB2

D'ALESSANDRO TRAVEL SARL

Capital social : 460.000DT

45 avenue Habib Bourguiba Le Colisée 1000 Tunis

MF : 1100H/A/M/000

CNSS : 36505-33

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6/12/2021 enregistré à la recette des finances de rue Ghandi le 6/12/2021 sous le numéro 21805202 Quittance n°M078527 dont deux exemplaires ont été déposés au registre National des entreprises le 28/12/2021 sous le n°2021119565 il a été décidé de :

- Renouveler le mandat de Monsieur Karim Belaiba gérant de la société pour une durée d'une année renouvelable.

2022R00061SRLB2

YAZAKI TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 12.000.000 Euros

Nouvelle Zone Industrielle d' Aguila II - Route de Tozeur - G

I.U : 1098077P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29/10/2020 enregistré à la recette des finances Farhat Hached, Gafsa le 1/2/2021 sous Qn°M003821 En°21800750.

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/3/2020.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29/10/2020 enregistré à la Recette des finances Farhat Hached, Gafsa le 1/2/2021 sous Qn°M003818 En°21800748.

L'assemblée a décidé de poursuivre l'activité de la société en application de l'article 142 du Code de Sociétés Commerciales.

Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1098077P en date du 27/12/2021.

2022400032SRLB2

LEGAL TECH TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 11.000 DT

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1710061Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16/12/2021 enregistré à la recette des finances, Cité Mahrajène, 1082 Tunis le 20/12/2021 sous n°QM074602 En°21807287.

Mme. Rym Nadia Ben Zina a décidé de démissionner de ses fonctions de gérante.

Les associés décident de nommer Mr. Nader Mehdi Vakil en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 1710061Y en date du 4/1/2022.

2022400046SRLB2

AUTRES SOCIETES

Dissolution anticipée

Et nomination d'un liquidateur

OLIVETTI TECNOST S.A.

Succursale de Tunisie

Siège social : Immeuble Aziz. A3.1 Montplaisir 1073

MF : 0870950F

D'une résolution du conseil d'administration de l'Actionnaire Unique du 13 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Le Lac le 29 décembre 2021, enregistrement n°71509914, il a été décidé :

1- La dissolution anticipée de la société,

2- La nomination de Monsieur Adly Bellagha comme Liquidateur pour la durée de la liquidation,

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances à l'adresse du Liquidateur dans un délai de 15 jours à compter de la parution de la présente notice au Jort.

1 exemplaire de ce document a été déposé au Registre National des Entreprises le 4 janvier 2022 sous le n°2022285.

2022T00023SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession de parts d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 14 et 20 décembre 2021, enregistré à la recette des finances rue de la poste Seliana en date du 20/12/2021, quittance n°M016279 enregistrement n°21203437, Mr Jamel Barnat titulaire de la CIN n°00358863 et Mme Hana Ben Haj Ali épouse Barnat titulaire de la CIN n°00777843, ont cédé toutes leurs parts héritées de leur fille Feu Rihab Barnat, dans le fonds de commerce dont l'activité est la vente de produits semi pharmaceutiques et d'équipements médicaux, exploité dans le local situé à rue Ibn Abi AlDyaf Seliana sous le nom commercial Para beauty, (IU 1547060F), et ce au profit de leurs deux petites filles mineures Aya Bent Ahmed Ben Omar Abdah et Malak Bent Ahmed Ben Omar Ben Abda à parts égales entre elles.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au journal Al Chourouk le 28/12/2021.

2022T00016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 24-12-2021, enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri le 28-12-2021, sous le n°21202220, Quittance n°M042218, Mr. Karim Ben Abdallah titulaire de la CIN n°04763356, IU : 0929631L, a vendu à la société Bachir Mariem Campany «B.M.C.» SARL (en cours de constitution), représentée par sa gérante Mme. Mariem Zaabi, titulaire de la CIN n° 08945012, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour Fast-food, sis à Rue El Fehri Bel Hadj Abdallah Dar Chaabane El Fehri.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse suivante : Rue El Fehri Bel Hadj Abdallah Dar Chaabane El Fehri.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et Chourouk en date du 5-01-2022.

2022T00017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 28/12/2021 enregistré à la recette des finances Ejdaida en date du 30/12/2021 sous le n°21200910 quittance n°M030363 Mr Mohamed Salah Ben Salem Dridi a vendu à Mme Jawaher Bent Ahmed Rahal tout le fonds de commerce exploité pour la vente des épices et agrumes en détail sis à la route El Battan cité Ennajet Ejdaida Manouba.

Toute opposition sera déposée chez le Maître Basma Aouini à son bureau sis à la route El Battan cité Ennajet Ejdaida Manouba pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 7/01/2022.

2022T00020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 31/12/2021 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 4/01/2022 sous n°22200055 quittance n°M000960 Said Mchiri a vendu à Hamza Kharchoufi par son procureur Mourad Katar la totalité du fonds de commerce ayant pour activité Buvette située à Rte Tataouine km 1 Médenine.

Les oppositions doivent parvenir au Maître Mabrouk Saadaoui, Avocat, à son bureau cité à Rte 2 Mai 1966 Immb Essid 3 étage B5 - Rte Médenine dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est parue au journal Essabeh le 8/01/2022.

2022T00026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 15 décembre 2021 et enregistré à la recette des finances Rue du Sahel, 45 Avenue de la Gare - Tunis le 16/12/2021 Quittance n°M045655 enregistrement n°21202095 Monsieur Ramzi Ben Amara Wartani (C.I.N n°07139775) avec Procuration a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Ilhem Bent Mohamed Mejri (C.I.N n°00758494) représentée par son mandataire Monsieur Khamais Ben Mohamed Al Nemri (C.I.N n°05472697) Avec Procuration enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina Ben Arous le 8/12/2021 Reçu M060532 enregistrement n°21804835 sis Rue 9042 n°36 - Jebel Jloud - Tunis exploité «Café 1ère Catégorie «Nommé (CAFE Al AHRAM) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce au dessus sis Rue 9042 n°36 - Jebel Jloud - Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien daté du 26/12/2021.

2022T00027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du présent écrit établi par maître Atef Ouchtati en sa qualité d'avocat et légalisé en date du 7 septembre 2021 à la municipalité de Sidi Bousaid - Tunis et enregistré à la recette des finances de La Goulette Rue Ibn Batouta le 4/01/2022 quittance n°1165 numéro d'enregistrement 22200061, Mr. Nizar Znouda titulaire de la carte d'identité nationale n°05450678 vend à Mr. Taieb Triki titulaire de la carte d'identité n°04603481 la totalité d'un fonds de commerce exploité pour tout commerce sauf la vente de produits médical et paramédical situé à l'Avenue Habib Bourguiba n°229 au Kram.

La présente vente est publiée dans deux journaux quotidiens "Achourouk et le Quotidien" le 7/01/2022. Toute objection doit être déposée au bureau de Maître Atef Ouchtati situé à Montplaisir Tunis, 23 Rue Abderrahmane Azzem dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2022R00028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 28 décembre 2021 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 31 décembre 2021 sous la quittance n°M120822 et l'enregistrement n°21205938, Mr Fathi Riahi (Identifiant unique n°M1300953), a vendu à la Sté Pro RIDER le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de pièces de rechange de vélo et de moto, sis à l'avenue de la libération à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du commerce à l'avenue de la libération à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 6 janvier 2022.

2022R00034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté de 8/12/2021, enregistré à la recette des finances de Ghannouch le 13/12/2021 sous n°21200528, reçu n°M017655, Monsieur Mohssen Ben Omar Hattab titulaire de la C.I.N n°05820235 a vendu à Madame Houda Ben Al Habib Rajah titulaire de la C.I.N n° 13230785 la totalité du

fonds de commerce concernant le local destiné à la location de matériel de mariage sis à cité Rue El Kods Ghannouch avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk n°11066 le 23/12/2021

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au jort auprès de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Zarati Madien dont l'étude est sise à 24 Rue Ali Djemel Gabès.

2022R00038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé en date du 16 décembre 2021 enregistré le 28 décembre 2021 à la recette des finances de Gafsa numéro reçu M037621 numéro d'enregistrement 21206684 Mr. Fathi Ben Lakhder Hamadi a cédé à Mr. Riadh Ben Ali Kilani un fonds de commerce de vente des pièces des rechanges sis et exploité à cité ennour Gafsa auprès de la banque zitouna.

Les oppositions seront reçues dans le 20 jours de la publication légales au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de maître Zoubeida Ben Masoud situé à la rue Kilani Elmoutoui Gafsa 2100.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 29 décembre 2021.

2022R00039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 24 décembre 2021 est enregistré à la recette des finances de Gafsa le 24 décembre 2021 n° d'enregistrement 21206624 n° de quittance M037315 Madame Inès Bent Saleh Ben Mouhamed Yousfi Titulaire de C.I.N n°06183260 a vendu à Madame Aycha Bent Ali Ben Ahmed Awedi, Titulaire de C.I.N n°03055012 la totalité du fonds de commerce consister de la vente de matériaux céramiques et sanitaires, sis à cité Diwana Sidi Ahmed Zaroug Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

La Publicité de ce contrat est faite au Journal «Echourouk» du 31/12/2021 IP 221/12719.

2022R00049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 30/12/2021 sous le n° d'enregistrement 21205176 quittance M064978 Mme Faiza Moualhi titulaire de la CIN n°00063455 a vendu à Mr Jalel eddin al Hamdani titulaire de la C.I.N n°0132207 le fonds de commerce exploité à la Réparation des roues d'un local sis 28 rue de Sfax Ben Arous. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet article a été publié au journal la Presse du 7/01/2022.

2022R00053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/12/2022 enregistré à la recette des finances rue El Sahel le 4/1/2022, n° de quittance, M000553 l'enregistrement n°22200019, Borsali Fakheredine, titulaire de la C.I.N n°06297883 demeurant 51 cité elfel Elyassminete Ben Arous a vendu un fonds de commerce tout commerces avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité chambre froide située à rue 9016 n°4 Sidi Fathallah Tunis à Mr Fezani Hedi, titulaire de la C.I.N n°00132580 le prix de vente et consigné entre les mains de vendeur Borsali Fakheredine toutes les oppositions doivent être déposées auprès de son adresse sis à 51 cité Elfel Elyassminete Ben Arous durant les délais légaux.

Cette annonce est publiée dans les journaux le Quotidien et Alchourouk du 7/1/2022.

2022R00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette de Médina Eljadida le 10/01/2022 sous n°22200110 Khaled Ouni a vendu pour Abdelkarim Saoudi, le fonds de commerce sis à 44 rue Naceur Bey Ben Arous exploité pour le commerce des fruits secs. Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T. une publication est faite au journal Echourouk le 11/01/2022.

2022R00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/12/2021, quittance N°: M064423, n° d'enregistrement : 21207655, Mr. Salim weslati, CIN n°09165933, demeurant à Avenue Combattant Suprême Immeuble 1 Impasse 3 Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce qui lui appartient exploité au local n°2 Immeuble n°903 situé à Avenue Combattant Suprême Monastir avec ses éléments corporels et incorporels, à Mme. Fatma Kaddachi CIN 07544391, demeurant à avenue Habib Bourguiba Jemmel Monastir.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sus indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 5/01/2022.

2022S00030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 21/10/2021, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 8/11/2021 sous le n°21202114, quittance n°047044, Madame Besma Aloui, titulaire de la carte d'identité nationale n°09206239 datée du 15/10/2004, carte d'Identification fiscale n°1485920H/C/000 a vendu et cédé à Monsieur Haikal El Arbi, titulaire de la carte d'Identité nationale n°08683587 datée du 22/9/2009, tout le fonds de commerce utilisé comme Magasin d'Alimentation Générale situé à 2 rue El Maamoun Cité Ezzouhour 4031 Sousse.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur au domicile du fonds de commerce 2 rue el Maamoun cité Ezzouhour 4031 Sousse.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" du 5/1/2022.

2022S00036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances à Trocadéro Sousse le 30/12/2021 sous n°201202732, quittance n°M048375. Chiraz Hemila titulaire de la CIN n° 08494091, a vendu et cédé à la société «Warda Rent Car». (I. Unique : 1039903C) représentée par son gérant Mr Dhaker Mlaieh, titulaire de la CIN n°05539514, la totalité du fonds de commerce des deux locaux commerciaux avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Avenue Abdelhamid El Kadhi Immeuble El Béji - La corniche- Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son siège sis à Rue El Kods - La Corniche 4000 Sousse objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée sur le journal le Quotidien du 7/01/2022 sous le n°6387.

2022S00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 29/12/2021 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 30/12/2021 sous le n° 21202983 reçu n°MO64577 Monsieur Sofien Krichen a vendu à Madame Sihem Gharbi la totalité du fonds de commerce sis à Route Taeib Mhiri Sakiet Ezzit Sfax exploité comme café avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du Maître Manel Soltani avocat à la cour d'appel rue Tahar Sfar centre marhaba Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» en date du 4/01/2022.

2022X00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 25 octobre 2021 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 5 novembre 2021 sous le numéro 21205586 quittance numéro M098453, Monsieur Tarek Idriss cin 05267615 a vendu la totalité du fonds de commerce d'un local à l'usage de vente des pièces détachées auto sis 54 Rue de L'Environnement Ariana à la société DRISS TAREK AUTOS PARTS société en cours de constitution gérant Amin Wali cin 05391940.

La vente du fonds de commerce est publiée aux journaux «Echourouk» et «Le quotidien» du 30/12/2021.

Les oppositions sont acceptées chez la bénéficière à l'adresse du local sis à 54 Rue de l'Environnement Ariana dans les délais légaux à savoir 20 jours à partir de la date de cette publication.

2022400033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 10/12/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 20/12/2021 enregistrement numéro 21205153. Monsieur Ali Doghmane demeurant Zanket Chraa Bizerte, a cédé son fonds de commerce à Madame Rim Jmili demeurant à Avenue jawdet hayet corniche Bizerte. Exploité dans le local nommé CORNICHE PRESSE.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées au cabinet de maître Naimi Naim situé au 114 Avenue Habib Bourguiba Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du 23/12/2021.

2022400035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Goulette le 26/11/2020 sous le n°20205697, Q 88163, M Batikh Mariem demeurant à avenue Osman Bahri résidence karawen villa 4 l'Aouina Tunis, a vendu à st Top Global Service demeurant au 12 rue Nabehana Khazenadar Tunis, la totalité du fonds de commerce (vente vitres des voitures et matériels électroniques et jeux sur internet) à la rue Khaled Ben Walid cité Taieb Mhiri l'Aouina, au prix de quarante cinq Mille Dinars (45.000,000 dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de la bénéficiaire 12 rue Nabehana khazenadar Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 7/01/2022.

2022400037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à Elmourouj le 25/11/2020 sous le n°20204244, Q 66576, Mr Gharbi Mohamed Hakim demeurant au 33 rue albanie mourouj 4, a vendu à st Top Global Service demeurant au 12 rue Nabehana Khazenadar Tunis, la totalité du fonds de commerce (vente de matériels informatiques) sis à l'avenue 20 mars n°2 bis Mourouj 4, au prix de quinze Mille Dinars (15.000,000 dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de la bénéficiaire 12 rue Nabehana Khazenadar Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 7/01/2022.

2022400038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 5/01/2022 sous le n° 22220036, quittance n°M00087, Mr Hamza Mghirbi demeurant à cité Khaled Ibn Elwalid La Mannouba a vendu à Mr Mohsen Itimi, demeurant au 5 Najib Mahfoudh Ettadhamen Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité comme café 1ère catégorie sis au Terminus ligne 55 avenue des Martyrs Douar Hicher La Mannouba.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse de rédacteur du contrat sise au n°5 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis (2ème étage B4) et ce dans un délai n'excédent pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel Tunisien.

Cet avis a été publié aux quotidienx "Echourouk" et "Le Quotidien" du 8/01/2022.

2022400044FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu du contrat en date du 01/12/2021 enregistré à la recette des finances à Hammamet le 23/12/2021 sous le n°21305759, quittance n°M117093 un contrat de libre a été effectué entre Sté CAPPUCCINO SARL, M.F 990576W/A/M/000 représentée par sa gérante Mme Amal Soudani n° CIN 00633995 et Mr Elhedhili Ben Farhat Ben Hedhili Ameur, CIN n°00917742 pour tout fonds de commerce exploité au centre commercial situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel BAHIA BEACH avenue Yasmine Hammamet enregistré au Registre du Commerce sous le n°B0113412007 son activité et la vente de blouson de cuir tapis pendant une durée d'un an renouvelable à partir du 01/3/2022 jusqu'au 28/02/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Temps et Essabah du 7/01/2022.

2022T00021FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p, de la Gérance Libre en date du 21/10/2021 enregistré à la Recette des Finances Avenue Hbib Thameur le 21/10/2021 sous le n°21302610 - quittance n°M046992 Mr. If Adariou titulaire de la CIN n°00338745 délivrée le 14/4/2015, MF : 1009648/J, a loué à Mr. Sofiéne Younes titulaire de la CIN n°06444101 délivrée le 15/5/2003, MF : 0908697/Q, le fonds de commerce sis au 45, Avenue H/Bourguiba - le Colisée n°13 Bis - 1001 - Tunis, affecté à l'exploitation de la vente et la réparation d'horlogerie et le commerce des produits divers pour une année renouvelable à compter du 01 Novembre 2021 sous réserve de reconduction implicite pour la même durée. Cette annonce a été publiée aujourd'hui le jeudi 6 janvier 2022, dans le journal la Presse en langue arabe.

2022T00025FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 24/12/2021 enregistré à la recette des finances la Goulette le 27/12/2021 sous le n°21307898 la Sté SOMEBA (RNE et MF 1335277 V), SARL, représentée par son gérant Monsieur Fethi Merdassi, titulaire de la CIN n°00528102 a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au local n°4 Immeuble Venus aux Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, Tunis dans le commerce de restauration Rapide, Fast Food à la Sté MDMT Food, société en cours de constitution, représentée par sa fondatrice Meriem Messaoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07193757 pour la durée de cinq ans renouvelables commençant 01/01/2022. Un extrait de la location a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et El Sahafa du 8/01/2022.

2022R00041FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Yasminette le 3/12/2021 quittance n°M047084, enregistrement 21302771. Mr Zin Abedine Fehri a loué à Mme Amel Ben Ghahom titulaire de la CIN n°05055236 la

totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité en tant que Vente de matériaux de construction sis à rue Omar Ben Abdelaziz Yasminette pour une période de deux ans renouvelable de 25/12/2021 au 24/12/2023.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 8/01/2022.

2022R00047FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance-libre

Suivant acte S.S.P en date du 20/4/2021, enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 24/6/2021, Quittance n°M58666, Enregistrement n°21303574, Mr El Beji Ben Taher Errafrafi, CIN N°05403697, a loué à Mr Fakher El Jed, CIN N°08706860, Gérant de la société FH SERVICES société en cours de constitution, sous forme de location d'un fonds de commerce.

Gérance libre sis à Av 14 Janvier 2011 Entrée Parking Sidi Bousaid, cet acte est rédigé par l'avocat Mr Adel Mimouna, CIN n°00319136, demeurant au 08 Rue 18 Janvier 1952 Tunis.

Cet avis a été publié au journal quotidien le 11 janvier 2022.

2022R00060FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association nationale des inspecteurs pour l'éducation, la culture et les sciences

Adresse : 11, rue Géranium, Cité Ambar, Oued Ellil 2021.

Objectifs :

1/ Enrichir le champ éducatif par des productions pédagogiques, culturelles et scientifiques.

2/ Echange d'expériences entre les inspecteurs rattachés au Ministère de l'Education.

3/ Soutenir l'effort national dans le domaine éducatif.

4/ Aider les adhérents de l'association à publier leurs productions éducatives, culturelles et scientifiques.

5/ Proposer des suggestions et réaliser des études pour affiner les performances des établissements scolaires.

Comité :

Président : Habib Abboud

Vice-président : Hafedh Nasri

Secrétaire générale : Latifa Ouafi

Trésorier : Jamel Sghaier.

2022T00033APSF1

Constitution d'une association

Association : Association festival de la mine de moulares.

Siège social : maison de culture moulares.

Les objectifs :

- Contribuer à l'organisation du Summer Mine Festival à moulares et maintenir sa continuité.

- Chercher à organiser des événements culturels et récréatifs destinés à tous les groupes à moulares

- Travailler à être attentif au domaine culturel, aux arts et au patrimoine.

- Participation à l'organisation d'expositions en arts, culture et patrimoine.

- Chercher à activer le rôle de la jeunesse dans le domaine culturel à moulares.

- Travailler à la mise en valeur et au raffinement des talents culturels des enfants et des jeunes.

- Participation à la création et au développement d'activités culturelles au profit des enfants et des jeunes.

- Rapprocher le citoyen et la famille, en particulier les enfants et les jeunes, des institutions et des espaces de travail culturel.

- Faire découvrir le patrimoine de la région et son patrimoine populaire.

- Diffuser une culture de la paix (en œuvrant à la diffusion des valeurs de citoyenneté responsable et active et le souci de soutenir les droits humains universels, la coexistence pacifique et la tolérance.

Ammar Issaoui : Président

Soltane Khleifia : Secrétaire générale

Houcine Brahmi : Trésorier.

2021R03151APSF1

Constitution d'un groupement

Nom : Groupement de développement dans le secteur d'agriculture JAWAHER hacienda

Siège social : Maison d'hôte Hacienda Tarhouna Mournag.

Objectifs :

- Travail collectif et recherche d'emploi.

Membres :

- Présidente : Leila Ben Said

- Trésorière : Henda Hammami

- Membre : Amina Arbi.

2022R00042APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de l'hôpital universitaire Habib Bougatfa Bizerte

Local de l'association : Rue Hédi Saïdi 7000 Bizerte

Objectif : Encadrement des professionnels de santé en vu de les encourager à pratiquer les activités sportives.

Président : Mohamed Saïdani

Trésorière de l'association : Saida Omaya

Secrétaire générale : Amel Harbaoui

Membre : Faten Drid - Basma Agerbi.

2022R00043APSF1

Création d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement «Eleveuses Ovins»

Objectif : Promotion de la femme rurale dans le secteur de l'élevage ovin et la valorisation de produits du terroir

Siège : Awled Mansour 2115 délégation Belkhir Gafsa

Reçu du dépôt : N°584 du 28/10/2021

Suivant PV de l'assemblée générale en date de 9/12/2021 enregistré à la recette des finances d'El Guettar -- gouvernorat du Gafsa, quittance n°M018046.

Comité :

Présidente : Mariem Sakhri

Trésorière : Hayet Khadher.

2022R00056APSF1

Syndicat immeuble Dorat Mghira Mghira - Ben Arous

Suivant acte sous seing privé daté du 5/12/2021, est constitué un syndicat de copropriété immeuble Dorat Mghira sous la présidence de Omar Mbarek et Eya Chebbi (vice président) et Zied Sdiri (trésorier), Trois membres Bilel Chefridi, Mouhamed Ali Khiari et Fethi Dhafer.

2022R00057APSF1

Homologation de résolutions

DAHMANI ATHLETIQUE CLUB

Suite au procès-verbal de l'assemblée électorale du 6 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Dahmani le 7 janvier 2022 sous le numéro 22700012, le nouveau comité du Dahmani athlétique club a été élu pour la législature 2021/2023 comme suit :

- Nidhal Al-Bouzidi : Président

- Mourad Sghairi : Vice-président

- Tarek Sahli : Secrétaire général

- Sabri Abidi : Trésorier

- Adel Soubaie : Trésorier Adjoint.

2022R00045APSF2

Nomination du bureau du syndic résidence «LE GOLF» Manar 1

Désignation de Mr Mousser Ben Abdessalem gérant de la société LUXUS syndic professionnel président du syndic de la résidence «LE GOLF», suite à l'assemblée générale du 11 décembre 2021, enregistré à la recette des finances du Manar le 6 Janvier 2022 sous le n°22700041 quittance n°M001794, validée par la municipalité de Tunis le 3 Janvier 2022 sous le n°5.

2022R00050APSF2

Nomination du bureau du syndic résidence "MALIKA" aux Berges du Lac

Désignation de Mr Mousser Ben Abdessalem gérant de la société LUXUS syndic professionnel président du syndic de la résidence «MALIKA», suite à l'assemblée générale du 17 décembre 2021, enregistré à la recette des finances Berges du Lac le 29 décembre 2021 sous le n°21809979 quittance n°M093995, validée par la municipalité de Tunis le 3 Janvier 2022 sous le n°04.

2022R00051APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : la Banque internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, société anonyme, Identifiant unique au registre national des entreprises 000110F, sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1002 Tunis

Le saisi : Makrem Ben Madhi demeurant à Diar Hajjaj Korba

Avocat poursuivant : Maître Dorra Fazaa, avocat auprès de la cour de cassation, MF : 000/P/A/795246N, demeurant au 11 Avenue Habib Thameur troisième étage cabinet 3.2 Tunis.

Le bien à vendre :

Les 221 parts indivises de la propriété dénommée annajah 148 objet du titre foncier 612378 Nabeul constituent une parcelle de terrain constructible de forme rectangulaire jouxtant quelques bâtiments en cours de construction d'une superficie égale à 221 mètres carrés; la route menant à la propriété est goudronnée et d'une largeur égale à 12 mètres; le coté sud de la propriété est limitrophe à la route; le coté nord et le coté est jouxtent les bâtiments avoisinants et à l'ouest se trouvent une maison en cours de construction et un terrain non bâti; la propriété se trouve à Kelibia route d'Azmour; Gouvernorat de Nabeul ; zone diar al Hajjej.

Mise à prix : Soixante cinq mille quatre cent soixante dix dinars (65.470,000DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : le mercredi 9 Février 2022 (9/02/2022) à 9 heures devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul sis à l'avenue Tayeb Mhiri.

Visite de l'immeuble : Chaque jour de 8 h du matin à 18 h.

La Participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers doivent en outre obtenir la licence du gouverneur.

2022T00019VEPA1

Vente aux enchères sur folle enchère

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

M.F : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Mohamed Ben Ismail Bahri, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 01603847, domicilié au numéro 16, Rue 7422 - El Manar 1 - Tunis et en cas de besoin en son domicile sis au 12 Rue de l'Autriche - Tunis (en sa qualité de caution numéraire pour les dettes de la débitrice principale, la société MAPEX, en la personne de son représentant juridique)

3/ L'adjudicataire le fol enchérisseur : Madame Chedia Bent Abdelhamid Kesiaa son profession directrice retraitée de STB, titulaire de la CIN numéro 00666212, domicilié à 16 rue Salah Eddine Elbalti El Manar 01 Tunis.

4/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à AV. de La République - Grombalia - Nabeul.

5/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un lot de terrain à vocation de construction, siégé dans quelques côtés par un siège en brique, sis à la Zone Industrielle de Mégrine, sur le bord de la Rue Elfarabi - gouvernorat de Ben Arous, dont la superficie est de 941 m², objet du titre foncier numéro 9427 Ben Arous, auquel on peut arriver par la route Z4 (route 475 RL), puis au niveau du magasin Carrefour Market, pour prendre un virage à droite puis un autre virage à droite, qui est la rue Beyrouni puis la rue Elfarabi où se trouve le bien immobilier objet de litige et le bien immobilier à vocation industrielle, sis à la zone des activités industrielles et qui comprend plusieurs activités selon le cahier des charges extrait de la commune du lieu.

6/ Le montant de l'adjudication au profil du fol enchérisseur : Le montant est fixé à huit cent quatre vingt sept mille dinars (887 000 dt000) auquel est rajouté le montant de trois mille six cent soixante dix-neuf dinars 963 millièmes (3 679 dt963) à titre des dépens conformément au jugement d'adjudication n°42395 prononcé en date du 27/5/2021.

7/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est évalué à trois cent quatre vingt mille et cinq cent soixante quatorze Dinars et 951 millimes (380 574d951), ainsi que les frais légaux pour la première audience et les frais de la deuxième audience.

8/ Date et lieu de l'enchère : Le jeudi correspondant au dix février deux mille vingt deux (10/02/2022) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

9/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat a cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022R00036VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

1) La partie poursuivante : Monsieur Aabderrazzek Ben Mohammed Khrayyef, retraité demeurant à Menzel Tmim.

2) La partie saisie : Khaled Ben Ahmed Mokhtar Bouyahia domicilié chez le bureau de son avocat maître Moncef Jdidi demeurant avenue la Paix immeuble Dandena Grombalia.

3) L'immeuble saisi : 216 des parts indivises soit (216/10070) lui revenant dans la propriété appelé «dabdebet Hamden» objet du titre foncier n°522880 Nabeul consistant en un terrain ouvert du nord sur la route de la plage contenant une villa de deux étages :

- Rez-de-chaussée : contenant un garage et une maison d'une véranda, un salon, deux chambres, une cuisine et un couloir le tout de 144 m².

- 1er étage : une maison d'une véranda, deux salons, deux chambres, une cuisine, une toilette et un couloir de 12 m².

- Le reste de la superficie est un espace ouvert.

4) L'avocat poursuivant : Maître Khaled Bensaad 137 avenue Habib Bourguiba Nabeul 8000.

5) La date et lieu de la vente : le mercredi 16/02/2022 à partir de 9 h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

6) Mise à prix : (270.510.000 dt) frais en sus.

7) La visite de l'immeuble se fait pendant toute la semaine de 8h à 18h.

2022R00040VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de parts indivises

Etude de Maître Abderrahmen Ben El Haj Salah

Avocat à la cour de cassation

Nabeul - Center (Nabeul)

M.F : 54263 S/A/P/000

1) Créanciers : les héritiers de Abderrazek Ridene, son épouse Hajeur Gritli, C.I.N°00209575, et ses enfants majeurs Anes Khira, C.I.N° 05420172, Med walid, C.I.N° 05426947, Wifak, C.I.N°05445454, Dhouha, C.I.N° 05456709, Dhia-eddine, C.I.N° 05462343, demeurants cité Tanit, imm. G, appt. N°3, Carthage Salambo, Tunis, qui ont fait élection de domicile au cabinet de Maître Abderrahmen Ben El Haj Salah, avocat à la cour de cassation, sis avenue Habib Thameur, Nabeul - center, Nabeul.

II) Débiteur saisi : Ridha Ben Hammouda Ben Kalil Elengliz, C.I.N° 05100040, demeurant rue Ibn Kaldoun, Kelibia.

III) Avocat poursuivant : Maître Abderrahmen Ben El Haj Salah, Avocat à la cour de cassation, 7ème étage Nabeul - Center - Nabeul.

IV) Immeubles saisis : 1/ la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 110,6 parts de la propriété dite «Hayet» objet du titre foncier n°523478 Nabeul, constitué par la parcelle n°56 d'une superficie de 553 m² située à Kelibia, la-dite parcelle consistant en un terrain constructible.

2/ la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 650,8 parts de la propriété dite «Houria» objet du titre foncier n°523479 Nabeul, constitué par la parcelle n°37 d'une superficie de 3254 m², située à Kelibia, la dite parcelle consistant en une terre à usage agricole

3/ la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 529 parts de la propriété dite «Monia» objet du titre foncier n°532253 Nabeul, constitué par la parcelle n°815 d'une superficie de 2645m² située à Kelibia, ladite parcelle consistant en une terre à usage agricole.

4/ La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit 500,666 parts de la propriété dite «Essafa» objet du titre foncier n°621932 Nabeul, constitué par la parcelle n°39 d'une superficie de 2798 m² située à Kelibia, ladite parcelle consistant en une terre à usage agricole.

V) Mise à prix : Commis par ordo sur requête, l'expert Monsieur Karim Chakroun, a fixé la mise à prix des parts saisies revenant au débiteur suivant son rapport d'expertise daté en mai 2021 comme suit :

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 110,6 parts de la propriété dite «Hayet» objet du titre foncier n°523478 Nabeul à treize mille huit cent soixante douze dinars (13.872, d000).

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 650,8 parts de la propriété dite «Houria» objet du titre foncier n°523479 Nabeul à cent quarante six mille soixante quatre dinars (146.064, d 000).

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 529 parts de la propriété dite «Monia» objet du titre foncier n°532253 Nabeul à vingt six mille quatre cent cinquante dinars (26.450, d 000).

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi soit les 500,666 parts de la propriété dite «Essafa» objet du titre foncier n°621932 Nabeul à cent dix mille huit cent quatre vingt dinars (110.880, d 000).

Soit au total deux cent quatre vingt dix sept mille deux cent soixante six dinars (297.266 d000) outre les frais de poursuite qui seront annoncés à l'audience.

VI) Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul, le mercredi neuf février deux mille vingt deux (9/02/2022) à partir de neuf heures (9 h) du matin.

VII) Visite : Elle est possible tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. le Gouverneur de Nabeul s'il est de nationalité étrangère.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, il faut s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Nabeul, ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2022R00046VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Le Maire Mohsen Aouissaoui, Huissier de justice (MF : 1074307FAP000) 19 Bis, Rue Malta Sghira - Tunis Tél : 17 254 993 annonce la vente aux enchères publiques par le jugement rendu par

le tribunal de première instance de Ben Arous le 6/10/2021 dans l'affaire n°42447, au profit de : Société des usines Métaux (MF : Inconnu), la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels avec une mise à prix de (285.999.240d).

Date et lieu de la vente : Mardi 25 Janvier 2022 à 10h du matin au siège du fonds de commerce situé à 01 rue Fonderies, Mégrine Riadh route Sousse Km4 Ben Arous

La vente bénéficiera au plus offrant qui désire visiter le fonds et ses éléments, à compter de 8h du matin du jour même. Pour plus d'informations, tout intéressé peut contacter l'huissier de justice chargé de la vente à son étude ci-dessus indiquée pendant l'horaire administratif. Cette annonce sera publiée au journal «Echourouk».

Remarque : la participation à la vente ne peut avoir lieu qu'après la consignation de la somme de deux cent quatre vingt cinq mille neuf cent quatre vingt dix neuf dinars 240 millimes (285.999.240D) en espèces ou par chèque certifié auprès de l'huissier de justice.

L'adjudication ne bénéficiera qu'à celui qui a avancé le prix et les frais en espèces ou par chèque certifié.

2022R00055VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Hanen Makkes

Avocate à la cour de cassation

Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba

Les créanciers saisissants : Les Héritiers du feu Hédi Ben Abdessaleme : Dija, Mounir, Nadia et Adel Ben Abdessaleme demeurant à Sedghiane Djerba, ayant domicile élu bureau maître Hanen Makkes, rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

Le débiteur saisi : Belgacem Ben Salem El Fahem Réputé Abassi, retraité demeurant à Sedghiane Djerba.

L'avocat poursuivant : Maître Hanen Makkes Avocate à la cour de cassation, Rue Habib Thameur Houmt Souk Djerba.

L'immeuble saisi : La totalité de la parcelle n°104 de l'immeuble dénommé Fakher, objet de titre foncier n°35482 Médenine sis à Sedghiane Houmt Souk Djerba, d'une superficie totale de 1082 m², comprenant deux oliviers, délimitée au Sud sur la longueur de 27.50 m par la parcelle n°964 secteur B Sedghiane revenant à la propriété de Belgacem Ben Salem Ben Ali El Fahem (réputé Abassi) et à l'Ouest par une Tabia sur la longueur de 30.21 m et sur la longueur 19.26 m par la parcelle n°65 secteur B Sedghiane et au Nord sur la longueur de 23.38 m la parcelle n°103 secteur B Sedghiane et à l'Est sur la longueur 41.44 m la parcelle n°964 secteur B Sedghiane revenant à la propriété de Belgacem Ben Salem Ben Ali El Fahem (réputé Abassi).

- Le prix d'ouverture : Quarante-huit milles et six cent quatre-vingt-dix dinars (48.690.000).

- Date et lieu de l'adjudication : Lundi 7/02/2022 à partir de neuf heures (9h) de matin au tribunal de première instance de Médenine.

- La visite de l'immeuble saisi : Quotidiennement à partir de huit heures (8h) de matin jusqu'à dix huit (18h).

2022R00063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques des parts dans l'indivision d'un bien immobilier le 9/02/2022 au tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 h du matin.

Avocat poursuivant : Maître Chtioui Hassib, avocat à la cour de cassation Monastir. MF : 895646/H

Poursuivant : Mohamed Salah Bayoudh, demeurant Teboulba.

Débiteur saisi : Leila Zbiri, demeurant teboulba passeport n°21AF01400, Carte séjour n°000044705.

Désignation des parts saisies : 114.75 parts dans l'indivision appartenant à Mme Leila Zbiri du bien immobilier, (terrain nu) nommé Leila objet de titre foncier n°13021 Monastir sise à tebolba dont la superficie est de 918 m².

Mise à prix : 35.129.999 D plus les frais de la 1ère adjudication qui seront fixé par le président du tribunal.

La visite de bien immobilier : Se fait tous les jours, et la participation n'y aura pas du tout sauf par un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix d'ouverture ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irréversible du même montant et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'avocat poursuivant.

2022S00032VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Baccar Anouar

Avocat à la cour d'appel

Bureau : Place de La Station - Jemmel - Monastir

GSM : 92395115

MF : 1274387/L

Partie poursuivie : Monsieur Youssef Geddy, demeurant à Rue Brahma Jemmel.

Partie poursuivante : Monsieur Mongi Delly demeurant à Rue Habib Bourguiba, Zaouit Kontech, Jemmel.

Les immeubles saisis :

Le premier immeuble : la totalité des parts indivises soit 569,530 m² (il s'agit des 569,530m² / 4841 m²) revenant à la partie saisie dans le terrain agricole objet du titre foncier n°18245 Monastir sis à Zaouit Kontech Jemmel.

Le deuxième immeuble : la totalité des parts indivises soit 432 ,588 m² (il s'agit des 432,588m² / 3677m²) revenant à la partie saisie dans le terrain agricole objet du titre foncier n°14254 Monastir sis à Zaouit Kontech Jemmel.

Le Troisième Immeuble : la totalité des parts indivises soit 3359 ,765 m² (il s'agit des 3359,765 m² / 28558 m²) revenant à la partie saisie dans le terrain agricole objet du titre foncier n°14792 Monastir sis à Zaouit Kontech Jemmel.

Le quatrième immeuble : la totalité des parts indivises soit 2/17 parts (il s'agit de 2/17 des 233m²) revenant à la partie saisie dans la maison est non immatriculée sis à Avenue Habib Bourguiba Zaouit Kontech Jemmel.

La dite propriété est libre de toute charge pour les 4 biens immeubles nommés.

Prix total de l'ouverture : nommé suivant l'ordonnance sur une requête n°68141 soumise par le Tribunal de Première Instance de Monastir le 26/5/2020 et fixé à cinquante neuf milles huit cent vingt huit dinars et 840 millimes (59828 ,840 dinars), outre les frais d'exécution et d'adjudication fixé par le Tribunal.

Date de l'adjudication : Le mercredi 02/02/2022 à partir de neuf heures du matin à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2022S00041VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tél : 71 709 778 - 71 709 776

Fax : 71 709 742

Partie poursuivante : Banque de Tunisie (BT) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 2 Rue de Turquie, RC n°B1105941996, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies :

1- La société industrielle des Briques du Nords «IBN» S.A, sis à 1/ Sousse, rue des Martyrs - immeuble Ben Hassine, 4ème étage, 2/ Merguzine, 7032, Tinja Bizerte. RC : B1154121997, MF : 340688M (en sa qualité de débitrice principale).

2- Habib Ben Mohamed Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana, (en sa qualité de caution).

3- Habib Ben Douraid Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

4- Souraya Bent Hammouda Azaiez Epouse Ammar, Directrice commerciale, titulaire de la CIN n° 05088671 demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

5- Houcine Ben Douraid Ammar demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en leurs qualités de cautions solidaires hypothécaires).

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du TF n°39331 Ariana dénommé «CISA» sis au bord de la rue 13 Août, n°39 Choutrana Soukra, Ariana, d'une superficie totale de 5420 m². L'immeuble saisi consiste en un terrain de 5420 m² sur lequel est édifié :

1- Une villa luxueuse de 2 niveaux :

- Le RDC : est d'une superficie couverte de 403 m², il se compose d'une terrasse couverte où se situe l'entrée principale, un escalier qui mène au 1er étage, un W.C, deux chambres à coucher, un salon spacieux avec un balcon qui ouvre sur le jardin, une salle à manger, une cuisine, et un couloir qui mène à un studio composé d'une cuisine, une salle à manger, un W.C, une salle de bain et une chambre à coucher.

Le 1er étage : est d'une superficie couverte de 305 m², il se compose d'un hall qui mène à droite à une cuisine avec une salle à manger, une salle d'eau avec une douche, une suite avec une terrasse non couverte, et à gauche à un salon de coin, et un couloir qui mène à deux chambres à coucher et une salle de bain.

2- Un studio d'une superficie couverte de 48 m² composé de 2 chambres, une cuisine, et une salle d'eau.

3- Un garage d'une superficie couverte de 35 m².

4- Une piscine équipée.

5- Deux puits.

Les charges : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 7.100.000,000 dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 700.000,000 dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 9/11/2021 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 5.815.896,000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 7/2/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2022400045VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Kairouen, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Med Ali Chagra.

Tel : 22513137 - 26224860

2022T00018VEPA2

Clôture des Actes relatifs au Séquestre sur :

La Sté LE SOUK CERAMIQUE ARTISANAL

Identifiant Unique : 1176701C

Par arrêté du Juge Commissaire du tribunal de première instance de Nabeul n°28 datant du 20 décembre 2021, il a été décidé la clôture du dossier de séquestre relatif à la Sté Le Souk Céramique Artisanal désigné par le jugement de référé n°9659 en date du 30 avril 2019 pour défaut d'intérêt, et l'ordre de faire les publications légales et la notification des intéressés par cet arrêté et dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2022T00024VEPA2

Faillite

Avis aux créanciers

Sté RIMAR

MF : 349516

Zone de Menzel Jemel Bizerte

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Bizerte le 20/5/2021 sous le n°102.

Est prononcée la faillite de la Société des Réalisations Industrielles de Maintenance et de Représentation "RIMAR" Zone de Menzel Jemel Bizerte.

Il a été décidé en outre :

1) La cessation de paiements à compter du mois d'octobre 2019

2) La désignation de madame Sonia Khoueldia juge du tribunal de 1ère instance de Bizerte en qualité de juge commissaire.

3) La désignation de Monsieur Mourad Ennaifer en qualité de syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance par bordereau explication dans un délai de quinze jours à dater de l'apparition du présent avis au JORT auprès du syndic de faillite.

Monsieur Mourad Ennaifer, 4 rue d'Alger - 7000 Bizerte.

2022R00037VEPA2

Remplacement du mandataire de justice

Suivant ordonnance émanante du tribunal de première instance de Tunis en date du 5/01/2022 dans l'affaire n°272, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad 2080 Ariana - Tel : 28 206 646, en qualité de mandataire judiciaire pour diriger les immeubles du feu Sebii en remplacement du mandataire précédent Monsieur Lotfi Khelifi.

2022400039VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008.880,000 D

Siège social : Boulevard Med Bouazizi-El Menzah - Tunis

CNSS : N°036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra

mercredi 2 février 2022 à 10h au siège de la Société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2020;

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

- Approbation des conventions règlementées relatives à l'exercice 2020;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

- Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023 ;

- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents nécessaires sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

2022R00030SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital 1 008 880,000 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

CNSS : N°036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 2 février 2022 à 12h au siège de la société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

- Pouvoir en vue des formalités légales.

2022R00031SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SHAUBER

Société anonyme

Au capital social de 7.441.000 DT

Siège social : 58, Avenue Tahar Ben Ammar, Karawen 4, appart. n°2, Menzah 9,1013 Tunis

RC : B2430132010

MF : 1135651J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «SHAUBER SA» sont convoqués pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 02 février 2022 à dix Heures à l'avenue Tahar Ben Ammar El Menzah 9 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1) Augmentation de capital de la Société Shauber S.A de 2000 000 Dinars pour le porter de 7 441 000 Dinars à 9 441 000 Dinars, avec la création de 20 000 actions nouvelles de cent dinars chacune.

2) Renonciations aux droits de souscriptions au profit de la Société Berg Life Sciences.

3) Délégation de pouvoirs, pour l'accomplissement des formalités de publications légales et la réalisation de l'augmentation de capital auprès de Monsieur le receveur des actes de sociétés.

4) Questions diverses.

2022R00044SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE SOLAIRE DE BIR EL HAFFAY

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 dinars

Siège social : 36, rue de l'uranium - ZI Sidi Daoud- 2046 - La Marsa - Tunisie

Identifiant unique : N°1626043 W

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 février 2022 à 9 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2020 et des rapports des commissaires aux comptes ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

- Affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus à la direction générale et aux membres du conseil d'administration ;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2022400043SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10/02/2022

La Société UNIVERSAL TRADING SA

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, 1000, Tunis

IU : 033069C

Le Conseil d'Administration de La Société Universal Trading S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi 10 février 2022 à 10 H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2020 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2020 et des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2020 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022400048SANB3

Centrale Immobilière de l'Avenue

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Identifiant unique : 0000827N

Messieurs les actionnaires de la Société Centrale Immobilière de l'Avenue, Société anonyme au capital de 200.000 Dinars sont conviés à assister à l'assemblée générale ordinaire devant avoir lieu au siège social 2 rue Hanon, Tunis, le 27 janvier 2022 à 10 heures. Cette convocation annule et remplace celle du 29.12.2021.

L'assemblée générale aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers 2019,

- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers 2019,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Fixation des jetons de présence,

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour 2020-2021-2022,

- Questions diverses.

2022400050SANB3

Centrale Immobilière de l'Avenue

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Identifiant unique : 0000827N

Messieurs les actionnaires de la Société Centrale Immobilière de l'Avenue, Société anonyme au capital de 200.000 Dinars sont conviés à assister à l'assemblée générale ordinaire devant avoir lieu au siège social 2 rue Hanon, Tunis, le 27 janvier 2022 à 11 heures. Cette convocation annule et remplace celle du 29.12.2021 à 11 heures.

L'assemblée générale aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers 2020,

- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers 2020,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

2022400051SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Business Intelligence Software Solutions

SARL au capital de 80 MDT

Siège social : 16 cité des Médecins avenue Taher Sfar impasse n°1 El Manar 2 - 2092

RC : B24159022012

MF : 1262085K

CNSS : 334601-48

Messieurs les actionnaires de la société Business Intelligence Software Solutions "BISS" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui aura lieu le vendredi 28 janvier 2022 à 10H mm au 16 cité des Médecins avenue Taher Sfar impasse n°1 El Manar 2-2092 Tunis; et a été publié aux journaux Essahafa et la Presse le 7/01/2022.

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaires aux comptes et approbation des états financiers de la société BISS au titre des exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021.

2. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021. Et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

3. Quitus aux administrateurs.

4. Suivi du plan de dissolution de la société.

5. Questions diverses.

Tous les documents nécessaires à cette Assemblée sont disponibles chez Mr Ala Elhammi comptable sis au 16 cité des Médecins avenue Taher Sfar impasse n°1 El Manar 2 - 2092.

2022400054SRLB3

Autres sociétés

Premier avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DES VIANDES ET DES ELEVEURS

96, Av de Bellevue El Ouardia 1009 - Tunis

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale des Viandes et des Eleveurs invite ses adhérents à assister à l'assemblée

générale ordinaire qui se tiendra le 10/02/2022, à 10h au siège de la Société sis au 96, avenue de Bellevue El Ouardia 1009 - Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports moral et financier de l'année 2020

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020

3) Discussion et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2020.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration.

NB : En cas où le quorum ne sera pas atteint (le 1/4 des adhérents), une deuxième assemblée générale ordinaire aura lieu le 3/3/2022 à 10h, au siège de Société Mutuelle Centrale des Viandes et des Eleveurs.

L'ordre du jour sera le même, les délibérations auront lieu quel que soit le nombre des présents ou des représentés (statut de la Sté Mutuelle).

Cette convocation est valable pour la 2ème assemblée (du 3 Mars 2022) au cas où la 1ère assemblée du 10/02/2022 n'aura pas lieu.

Les rapports du conseil d'administration les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2020 sont à la disposition des adhérents au sein de la siège social de la société 8 jours avant l'assemblée.

2022S00031SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr El Houssine Ben Ahmed Ben Hamed Abdellatif titulaire de la CIN n°00201330 déclare la perte de l'acte de propriété n°83985/08 objet du titre foncier n°10294 Tataouine sise à Masreb Tataouine nommé «Smiha».

Une attestation de perte a été délivrée sous n°22/01 du 3/01/2022 par la sécurité nationale de Tataouine.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 8/01/2022.

2022R00027DIVD2

Avis supplémentaire

En vertu de la demande de mise à jour n°68610 présentée au greffe du tribunal immobilier de Tunis par Maître Khessib Abdessalem en représentation de Mr Dhaouadi Khalifa nous ordonnons au requérant de faire la publication de la demande de réquisition actuelle au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux arabe et français.

Attendu que l'opposition et l'intervention auprès du tribunal immobilier de Tunis à cette demande sont ouvertes à partir de cette date jusqu'à la fin de deux mois.

2022R00035DIVD2

Perte d'un Titre Foncier

Mr Sahbi Ben Jilani Boumaiza, titulaire de la carte d'identité Nationale n°06275020 habite à 02 Mars Sidi Achour Nabeul annonce la perte du certificat de propriété de titre foncier n°563433 Nabeul sis à rue Tripoli Sidi Achour Nabeul Selon le certificat de perte numéro 1214 du 17/11/2021 délivré par le centre de la garde nationale à Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal la presse le 19/11/2021.

2022R00058DIVD2

Avis de perte

M. Mohammed Ben AL-Hadhili Ben Ali Mestiri annonce La perte du titre de propriété n°11/35810 au titre foncière n°40897 Kairouan situé de Draa tamar de Kairouan nord Kairouan selon un certificat délivré par le centre de la Garde nationale à Kairouan nord le 7 décembre 2021 sous le n°2885.

2022S00033DIVD2

Avis

Wassila Zwari annonce que son titre de propriété du terrain d'une superficie de 5000 m², situé à Hencha Sfax par acte de vente rédigée le 25/10/2015 par les deux notaires Mohamed Fakhfakh et Mhamed Trabelsi a disparu et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh Avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00036DIVD2

Avis

Madame Najet Bent Hédi Ellbayouthi porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 19 octobre 2016 par les deux notaires Brahim Dhouib et Ossema ellzouch de la totalité de terrain de superficie de 917.5 m² sis à la route de maharza km4 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis avenue Elhabib Bourguiba sakiet ezzit sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2022X00038DIVD2

Avis

Madame Wafa Bent Mohamed Belghith avise être propriétaire de deux Magasins d'une superficie de 35.20 avec un terrain d'une superficie de 52 sisent à la route de Tunis klm 6 Av Mokhtar Ziedi Sakiet Ezzit, que son titre de propriété acte de vente)

rédigé le 28 février 2013 par les notaires Jarraya Sameh et Dhuib Ibrahim étant perdu et elle veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau des notaires Jarraya Sameh et Dhuib à Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00039DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Africa Bitume dont le siège social est situé à la zone industrielle de Gabès au lot 29-10 et 29-11 du gouvernorat de Gabès, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°489 en date du 18 mai 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et de stockage de matières bitumineuses et d'asphalte et un dépôt de liquides inflammables, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabès et de la municipalité de Gabès.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Gabès ou le président de la municipalité de Gabès ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Tunis

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1267 du 27 Août 1991 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 91-1493 du 21 Octobre 1991 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 93-1068 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation dans le reste des délégations du gouvernorat de **Tunis**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis porte à la connaissance du public qu'en date du **15 Décembre 2021**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Tunis.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Tunis, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Ain Zaghouan El Kram	El Bouhaira	181	**Nord :** T.F N°189552 Tunis **Sud :** T.F N°65686 Tunis **Est :** Rue du Soldat Med Belhadj **Ouest :** T.F N°145434 Tunis	98586
Ain Zaghouan El Kram	El Bouhaira	41	**Nord :** Mourad Sassi **Sud :** T.F N°143346 Tunis **Est :** T.F N°200549 Tunis **Ouest :** T.F N°65686 Tunis	98588

Ain Zaghouan El Kram	El Bouhaira	268	**Nord :** T.F N°65686 Tunis **Sud :** Chemin privé et Brahim Chaladia **Est :** Chemin privé **Ouest :** Chemin privé	98589
Ain Zaghouan El Kram	El Bouhaira	54	**Nord :** T.F N°65686 Tunis **Sud :** T.F N°65686 Tunis **Est :** Nabiha Chaladia **Ouest :** T.F N°65686 Tunis	98590
Ain Zaghouan El Kram	El Bouhaira	31	**Nord :** T.F N°96907 Tunis **Sud :** Rue Ghar El Melh **Est :** Réquisition N°64464 Tunis **Ouest :** T.F N°143346 Tunis	98591
Ain Zaghouan El Kram	El Bouhaira	32	**Nord :** T.F N°65686 Tunis **Sud :** Riadh Chaladia **Est :** Rue Ghar El Melh **Ouest :** Riadh Chaladia	98587

2022R00048MINA4

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Résultat
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2019
Produits d'Exploitation		
Produits d'exploitation	72 192 673	66 399 690
Autres Produits d'exploitation	779 192	989 455
Total des Produits d'Exploitation	**72 971 865**	**67 389 145**
Charges d'Exploitation		
Achats d'Approvisionnements Consommés	-11 767 055	-15 105 618
Charges de Personnel	-51 434 773	-51 278 087
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	-7 150 688	-7 704 759
Autres Charges d'exploitation	-3 439 681	-3 817 044
Total des Charges d'Exploitation	**-73 792 197**	**-77 905 508**
Résultat d'Exploitation	**-820 332**	**-10 516 363**
Autres Charges & Produits Ordinaires		
Charges Financières	-8 707 083	-7 609 440
Produits Financiers	240	-
Autres Gains Ordinaires	40 179	7 031
Autres Pertes Ordinaires	-437	-41 630
Total Autres Charges & Produits Ordinaires	**-8 667 101**	**-7 644 039**
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	**-9 487 433**	**-18 160 402**
Impôt sur les Sociétés	-27 428	-35 350
Résultat Net de l'exercice	**-9 514 861**	**-18 195 752**
Modifications comptables	-	-
Résultat Net de l'exercice	**-9 514 861**	**-18 195 752**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Flux de Trésorerie
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements Reçus des clients	12 236 829	18 432 476
Subvention d'exploitation encaissée	58 744 000	48 044 000
subvention d'équilibre encaissée	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux Personnels	-55 938 911	-59 097 936
Intérêts payés	-1 692 120	-2 336 471
Impôts et Taxes payés	-2 261 841	-3 741 324
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**11 087 957**	**1 300 745**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS:		
Décaissements provenant de l'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 111 856	- 533 869
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Produit des placements		
Subventions d'Investissement reçues	1 500 000	13 020
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités	**1 388 144**	**- 520 849**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES		
Remboursement emprunts	36 200 009	390 857
Encaissements provenant des emprunt	-39 363 144	-2 108 857
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités de Financement	**-3 163 135**	**-1 718 000**
Variation de Trésorerie	9 312 966	- 938 104
Trésorerie au Début de l'Exercice	-3 757 070	-2 818 966
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**5 555 896**	**-3 757 070**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2022X0042BCFA5

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Actif

Au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2019
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	386 165	383 465
- Amortissements	-356 568	-307 617
Montant Net	**29 597**	**75 848**
Immobilisations Corporelles	90 366 537	98 024 871
- Amortissements	-78 910 062	-82 434 748
Montant Net	**11 456 475**	**15 590 123**
Immobilisations Financières	635 781	570 410
- Provisions	-46 104	-46 104
Montant Net	**589 677**	**524 306**
Total des Actifs Immobilisés	**12 075 749**	**16 190 277**
Autres Actifs Non Courants	0	0
Total des Autres Actifs Non Courants	**0**	**0**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**12 075 749**	**16 190 277**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	4 395 338	4 506 796
- Provisions	-571 961	-520 812
Montant Net	**3 823 377**	**3 985 984**
Clients & Comptes Rattachés	15 525 733	14 115 545
- Provisions	-12 579 424	-10 213 575
Montant Net	**2 946 309**	**3 901 970**
Autres Actifs Courants	7 590 676	6 402 469
- Provisions	-192 052	-71 683
Montant Net	**7 398 624**	**6 330 786**
Placements & Autres Actifs Financiers	570	570
Liquidités & Equivalents de Liquidités	8 019 969	390 129
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**22 188 849**	**14 609 439**
TOTAL DES ACTIFS	**34 264 598**	**30 799 716**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Capitaux Propres & Passifs

Au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2019
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux Propres		
Capital Social	1 197 000	1 197 000
Réserves	374 535	317 580
Autres Capitaux Propres	3 687 518	2 913 268
Résultats Reportés	-92 139 376	-73 943 625
Total Capitaux Propres Avant Résultat	**-86 880 323**	**-69 515 777**
Résultat Net de l'exercice	**-9 514 861**	**-18 195 752**
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**-96 395 184**	**-87 711 529**
PASSIFS		
Passifs non Courants		
Emprunts	6 543 255	9 316 404
Autres passifs Financiers	18 586 276	22 332 722
Provisions	898 175	881 311
Total des Passifs non Courants	**26 027 706**	**32 530 437**
Passifs Courants		
Fournisseurs & Comptes Rattachés	5 308 033	6 503 330
Autres Passifs Courants	82 284 887	60 996 368
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	17 039 156	18 481 110
Total des Passifs Courants	**104 632 076**	**85 980 808**
TOTAL DES PASSIFS	**130 659 782**	**118 511 245**
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	**34 264 598**	**30 799 716**